



Colloque THD de l'Avicca

1^{er} avril 2015

Articuler les collectivités et l'Éducation nationale : expériences et nouvelle donne

Intervention du Département de la Sarthe

Éric DUVAL, Directeur éducation et sports

Xavier PISSOT, Directeur des systèmes d'information

PLAN COLLEGE PERFORMANT

**Donner des moyens aux enseignants
pour contribuer efficacement à la réussite éducative des
collégiens**

Patrimoine



Fonctionnement



Numérique



Un volet numérique de 13 M€ sur 5 ans proposant un équipement informatique généralisé et innovant dans chaque établissement associé à une qualité de service de niveau professionnel avec un contrat numérique pour chaque collège.



Le conventionnement : une démarche partenariale

Le collège

le projet pédagogique

usages numériques
pour toute la communauté éducative

assurer dans l'établissement
la mise en place et le développement
de l'usage des équipements et services

L'Académie

l'adéquation au métier de l'Education

développer les usages numériques

formation – accompagnement
évaluation

Le Département

les équipements et la maintenance

une offre pertinente
d'équipements / services

concevoir – faire fonctionner
les équipements, architectures et services

- chacun s'y engage avec ses missions propres
- tous trois coopèrent à des objectifs communs
- leur partenariat est fondé sur des engagements réciproques



- **Une convention cadre entre le département et le rectorat sur le volet numérique :**
 - une démarche départementale partagée pour une cohérence de l'action publique
 - une politique volontariste de réussite éducative
- **Une convention tripartite rectorat – collège – CG** déclinant la convention cadre numérique de manière opérationnelle avec la nécessité d'un comité de pilotage au sein du collège
- **Une convention d'objectifs et de moyens** avec chaque collège public sur les 3 volets du Plan collège (Patrimonial, fonctionnement et numérique) faisant référence au projet d'établissement ou contrat d'objectifs



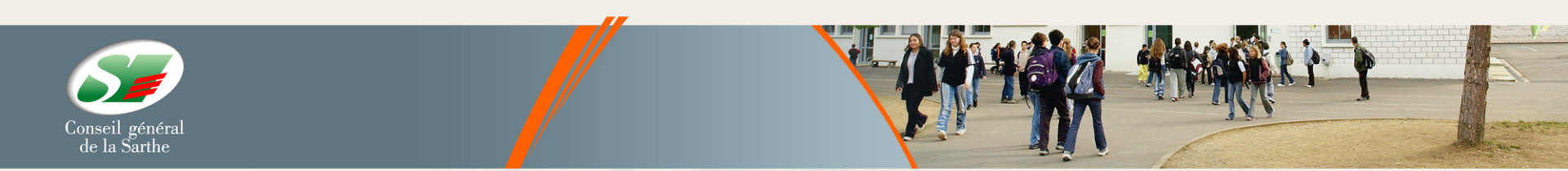
Formation au numérique

Le rectorat (Délégation Académique au Numérique) assure la formation d'un référent pour les usages pédagogiques du numérique (RUPN) pour chaque établissement de l'académie, à même d'accompagner tout au long de l'année les enseignants dans l'utilisation du numérique au service des apprentissages. Ce dispositif contribue directement à la réalisation du présent projet.

L'accompagnement

La gestion des difficultés fait l'objet d'un appui (guide) à destination notamment du chef d'établissement (correspondant local du plan numérique) et du référent pour les usages pédagogiques du numérique.





Politique d'équipements autour d'un référentiel commun

- ✓ Mise en place d'un référentiel, définissant le nombre et type d'équipements communs aux établissements
- ✓ Objectif de renouvellement des équipements à 5 ans : lors de l'entrée de chaque collège dans le dispositif, l'ensemble des postes de travail existants est remplacé par des équipements neufs (*marché confié à SPIE*) pour :
 - homogénéiser et standardiser le parc d'équipement
 - garantir les niveaux de services en facilitant la maintenance
 - faciliter la gestion du parc
- ✓ Un catalogue des logiciels régulé avec les collèges et le rectorat

Les matériels pédagogiques, une dotation liée au projet d'établissement ou contrat d'objectifs de l'établissement :

- **Le socle, constitué des postes de travail indispensables** (postes répartis des enseignants, pôles pédagogiques spécifiques – technologie, CDI, sciences, salle informatique)
- **La partie innovation :**
 - la mobilité : mallettes de tablettes et ultraportables, baladodiffusion (langues)
 - les vidéoprojecteurs interactifs
 - les solutions de gestion de classe (supervision et ressources)



La dotation « socle »

Exemples	collège 400	collège 600	collège 800
Bureau du conseiller d'éducation	1	1	1
Bureau des assistants d'éducation	2	2	2
Salle d'étude (permanence)	5	5	5
Entrée de la ligne de Self	1	1	1
Bureau (conseiller d'orientation psychologue)	1	1	1
Bureau de l'assistante sociale	1	1	1
Bureau du référent handicap	1	1	1



La dotation « socle »

Exemples	Équipements par salle	Vidéo projecteur	collège 400	collège 600	collège 800
Salle de cours banalisée	1	1	14	17	22
Salle de sciences	1	1	10	11	12
Salle de technologie	16	1	16	32	48
Salle d'arts plastiques	1->3	1	3	3	3
Salle de musique	1->3	1	3	3	3
Salle TICE	16->30	1	16	16	16
Bureau du chef de cuisine	1		1	1	1
Loge d'accueil	1		1	1	1

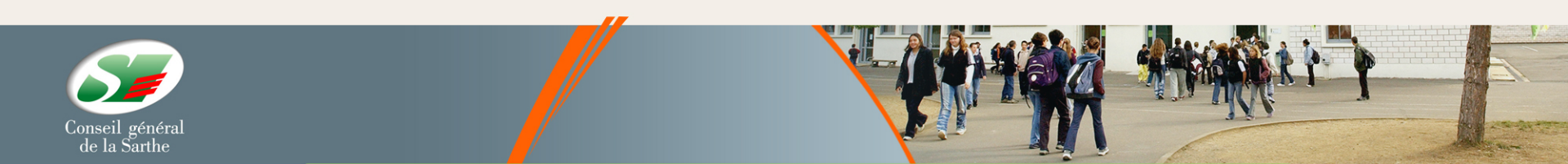
Nota : 70% de postes clients lourds - 30% de clients légers





Les 3 axes du volet numérique

- Mise à niveau des réseaux informatiques
- Un référentiel d'équipements cibles
- L'assistance et la maintenance



Mise à niveau des réseaux informatiques

Sur les réseaux locaux :

- ✓ Mise à niveau des réseaux locaux en adéquation avec le référentiel câblage existant
- ✓ Validation des évolutions de ce référentiel en concertation avec l'Éducation Nationale

Sur les connexions Internet :

- ✓ Offrir une connexion en fibre optique (dans le cadre du schéma directeur d'aménagement numérique du territoire - SDTAN)

L'accès au Très Haut Débit

Il s'inscrit dans la cohérence du SDTAN de la Sarthe

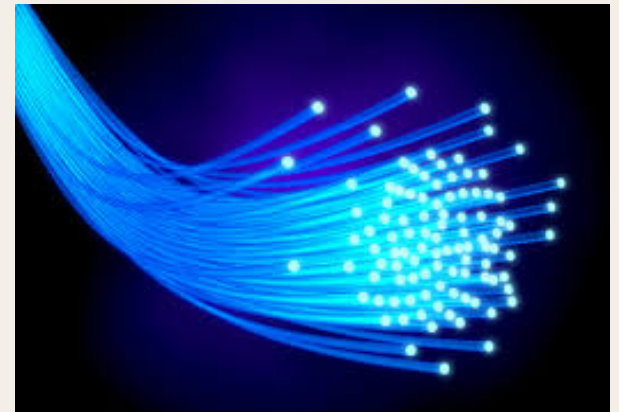
- Collèges : cible prioritaire de la stratégie de déploiement de la fibre optique du Conseil Général
- Investissement porté par le département, pour permettre des coûts d'abonnement réduits (sous forme d'IRU)

Offre THD :

- Fibre optique : de 20 à 100 Mb
- Débit symétrique et garanti
- (20 Mb à un coût d'environ 200 € HT/mois)

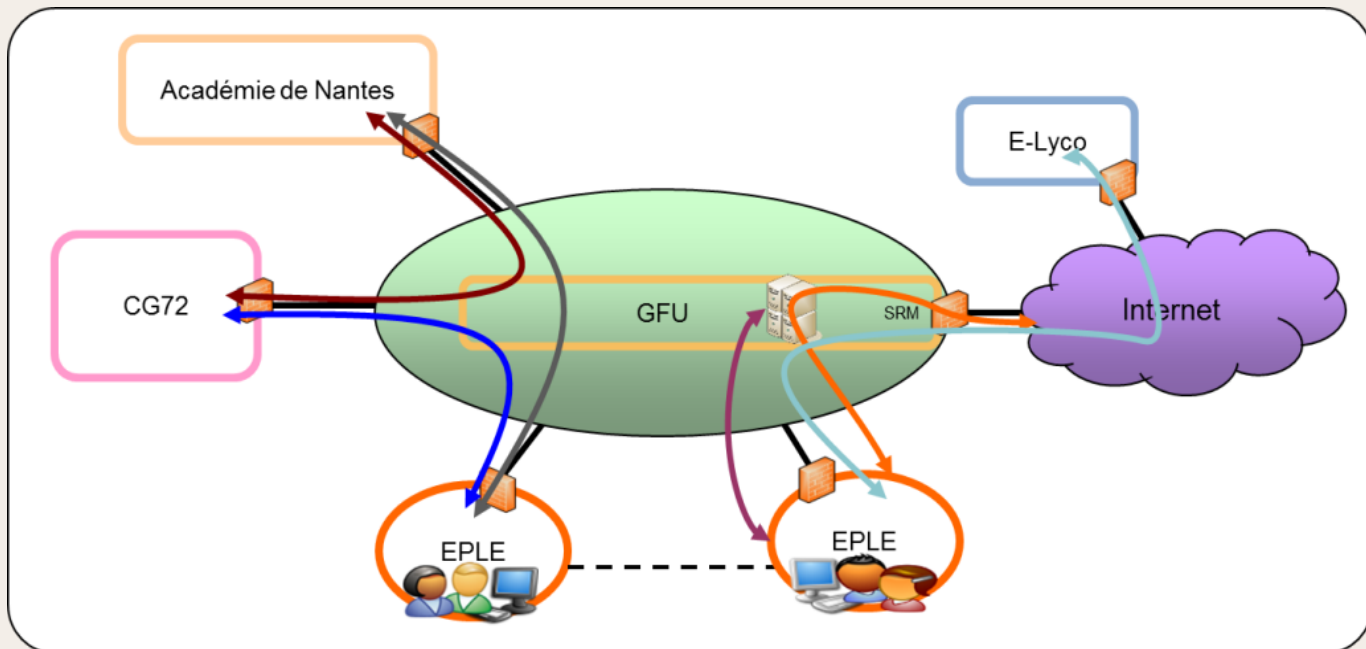
Déploiement :

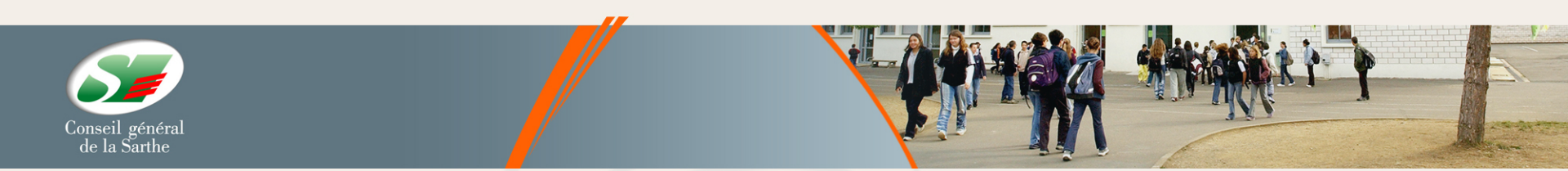
- 85% des collèges en THD en septembre 2015



Architecture cible retenue pour délivrer le service

- L'ensemble des collèges reliés entre eux par un réseau privé THD qui converge vers un centre de service mutualisé relié à Internet
- L'ensemble des infrastructures actuellement dans les collèges sont modernisées et centralisées sur un « Cloud privé » (virtualisation)
- L'ensemble de la fourniture des équipements et de la maintenance informatique assurées en engagement de résultat par une seule entreprise





Service de gestion des équipements

Une exigence nécessaire : la maîtrise du parc d'équipements

Une contrepartie : l'engagement d'assistance et de maintenance

- Maintenance de la totalité du parc et de ses composantes (en conformité avec les préconisations de l'Éducation Nationale)
- Définition et engagement de services vis-à-vis de l'établissement sur la maintenance et le support (délai de réponse, d'intervention, de retour à la normale)
- Gestion du parc logiciel pédagogique autour d'un référentiel commun



Merci

Éric DUVAL, Directeur éducation et sports
eric.duval@cg72.fr

Xavier PISSOT, Directeur des systèmes d'information
xavier.pissot@cg72.fr